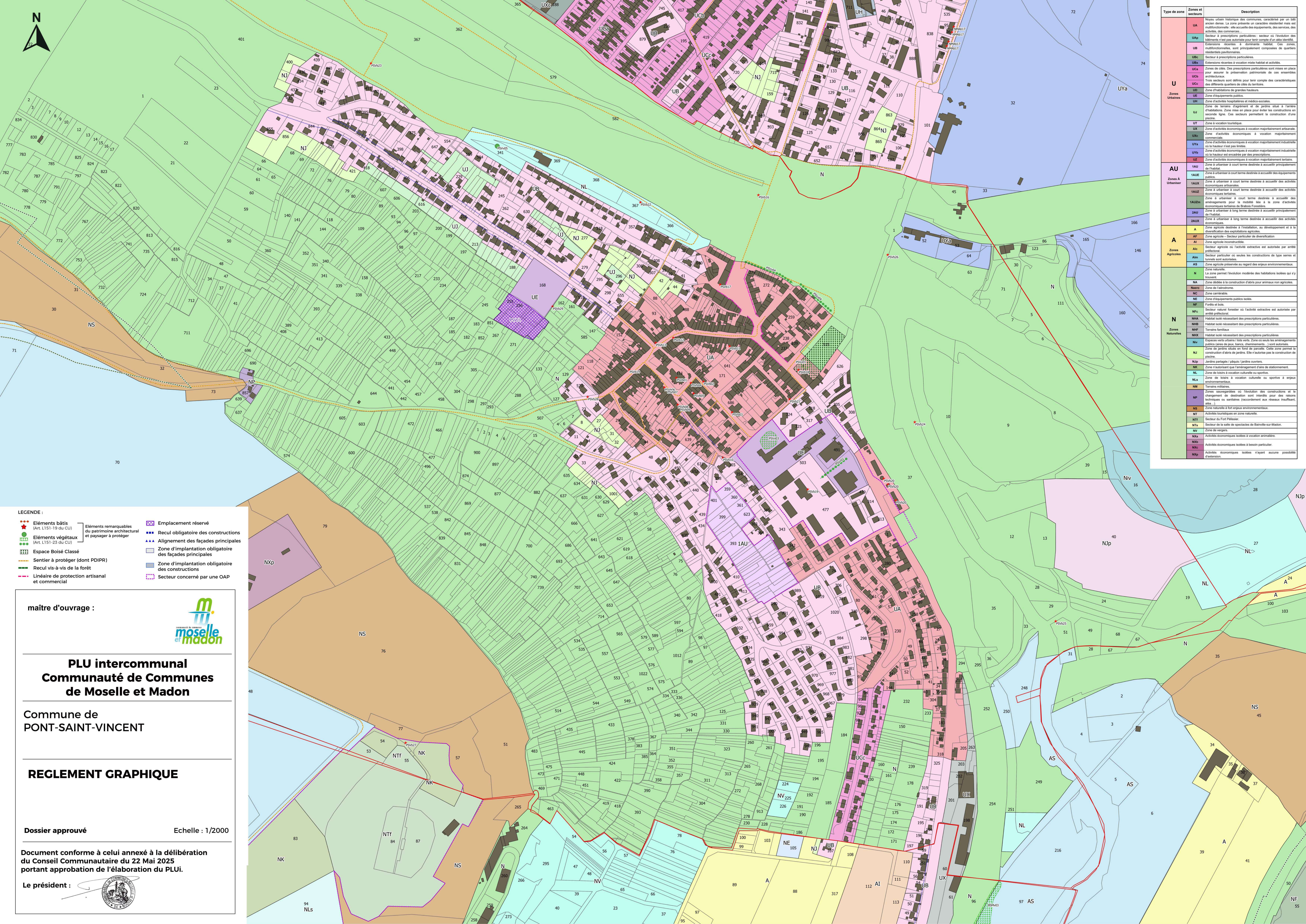




LEGENDE :

- ★ ★ ★ Éléments bâtis (Art. L151-19 du CU)
- ● ● Éléments végétaux (Art. L151-25 du CU)
- ▨ Espace Boisé Classé
- Sentier à protéger (dont PDIPR)
- Recul vis-à-vis de la forêt
- Linéaire de protection artisanal et commercial

- Éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager à protéger

- Emplacement réservé
- Recul obligatoire des constructions
- Alignement des façades principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone d'implantation obligatoire des constructions
- Secteur concerné par une OAP

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal
Communauté de Communes
de Moselle et Madon

Commune de
PONT-SAINT-VINCENT

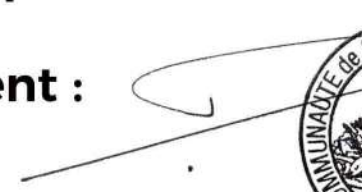
REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approuvé

Echelle : 1/2000

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025 portant approbation de l'élaboration du PLU.

Le président :



Type de zone	Zones et secteurs	Description
U	UA	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien dense. La zone présente un caractère résidentiel mais est multinationale : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces.
	UAp	Secteur à prescriptions particulières : secteur où l'évolution des bâtiments n'est pas autorisée pour tenir compte d'un alignement, des extensions récentes à dominante habitat. Ces zones, multinationales, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
	UB	Secteur à prescriptions particulières.
	UBa	Extensions dérogées à vocation mixte habitat et activités.
	UBc	Zones de cibles. Des prescriptions particulières sont mises en place pour assurer la préservation patrimoniale de ces ensembles architecturaux.
	UCa	Trois secteurs sont définis pour tenir compte des caractéristiques des différents quartiers de cibles du territoire.
	UCb	Zone d'habitations de grandes hauteurs.
	UE	Zone d'équipements publics.
	UH	Zone d'activités hospitalières et médico-sociales.
	UI	Zone de terrains d'épandage et de jardins situés à l'arrière d'habitations. Zone mise en place pour éviter les constructions en seconde ligne. Ces secteurs permettent la construction d'une piscine.
	UT	Zone à vocation touristique.
	UX	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement artisanale.
	UXc	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement commerciale.
AU	Ura	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle ou à la hauteur est encadrée par des prescriptions.
	UYb	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle ou à la hauteur est encadrée par des prescriptions.
	UZ	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement tertiaire.
	1AU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir principalement du habitat.
	1AUe	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics.
	1AUX	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques artisanales.
	1AUZ	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques tertiaires.
A	1AUZm	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des aménagements pour la mobilité liée à la zone d'activités économiques tertiaires de Brabois Forestiers.
	2AU	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir principalement du habitat.
	2AUX	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités économiques.
	A	Zone agricole destinée à l'installation, au développement et à la diversification des exploitations agricoles.
	AF	Zone agricole – Secteur particulier de diversification.
N	AI	Zone agricole inconstructible.
	Alc	Secteur agricole où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	Alm	Secteur agricole où seules les constructions de type serres et serres sont autorisées.
	AS	Zone agricole préservée au regard des enjeux environnementaux.
	N	Zone naturelle.
	NA	La zone permet l'évolution modérée des habitations isolées qui s'y trouvent.
	Nare	Zone dédiée à la construction d'abris pour animaux non agricoles.
	NC	Zone de l'habitat.
	NE	Zone de verdure.
	NE	Zone d'équipements publics isolés.
	NF	Forêt et bois.
	NFc	Secteur naturel forestier où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	NHA	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	NHB	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	NMF	Terrains forestiers.
	NMX	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	Niv	Espaces verts urbains / îlots verts. Zone où seuls les aménagements publics (aires de jeux, bancs, cheminement...) sont autorisés.
	NJ	Zone de jardins situés en bord de parcelle. Cette zone permet la construction d'abris de jardins. Elle n'autorise pas la construction de piscine.
	Njp	Jardins partagés / plots / jardins ouvriers.
	NK	Zone n'autorisant que l'aménagement d'aires de stationnement.
	NL	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive.
	NLa	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive à enjeux environnementaux.
	NM	Terrains militaires.
	NP	Zones sauvegardées où l'évolution des constructions et le changement de destination sont interdits pour des raisons techniques ou sanitaires (accordement aux réseaux souterrains, voirie...).
	NS	Zone naturelle à fort enjeux environnementaux.
	NT	Activités touristiques en zone naturelle.
	NTf	Secteur du Fort Pellerin.
	NTs	Secteur de la salle de spectacles de Bainsville-sur-Madon.
	NV	Zone de vergers.
	Nxa	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
	Nxb	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
	Nxc	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
	Nxp	Activités économiques isolées n'ayant aucune possibilité d'extension.

